

la douleur de recourir, pour protéger les âmes et défendre Notre autorité, à la rigueur de la discipline ecclésiastique.

Nous prions les directeurs et les rédacteurs de ces journaux de bien lire et méditer ces paroles que Léon XIII adressait à d'autres fidèles, et qu'il convient de leur appliquer aujourd'hui. "Il faut regarder, dit Léon XIII, comme manquant à ces devoirs d'obéissance et de respect à l'Eglise, non seulement ceux qui repoussent ouvertement et en face l'autorité de leurs chefs, mais tout autant ceux qui s'y montrent contraires et hostiles par d'astucieuses tergiversations et par des voies obliques et dissimulées. La vertu vraie et sincère de l'obéissance ne se contente pas des paroles ; elle consiste surtout dans la soumission de l'esprit et de la volonté." (1)

N. T. C. F., Nous avons plus d'une fois remercié le ciel d'avoir confié à Notre soin des âmes si pénétrées encore des vertus de l'esprit chrétien. Nous ne voulons pas que sous Notre garde la religion de ces âmes soit amoindrie ou exposée à des influences dangereuses. Nous les défendrons à tout prix contre ceux qui pourraient leur être nuisibles.

Nous vous l'avons déjà rappelé, et votre expérience des choses de la vie sociale contemporaine suffit pour vous en avertir, c'est par la presse que notre peuple canadien sera perverti, si jamais il doit l'être. Ce sont les mille voix de la presse qui ont soufflé sur d'autres pays d'abord l'esprit de discorde et d'insubordination, puis les erreurs, les doctrines dangereuses qui ont séduit les âmes et les ont éloignées de l'Eglise de Jésus-Christ. A Dieu ne plaise que de telles entreprises puissent jamais réussir dans notre pays, que de tels malheurs puissent affliger nos populations chrétiennes !

Quant à Nous, Nous ferons tout Notre devoir pour empêcher de s'introduire dans ce diocèse le journalisme irrespectueux de l'autorité religieuse, et destructeur de la conscience catholique. Selon les prescriptions du *Motu proprio* de Pie X, du 1^{er} septembre 1910, Nous surveillerons avec une particulière diligence tous les écrits, et plus spécialement les journaux qui seront distribués à Nos fidèles. Nous sommes sûrs que tous les catholiques soucieux du bon ordre,

(1) Lettre de Léon XIII à Mgr Meignan, 1888.